



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

CHS-CT du 25 juin 2020

Ce CHS-CT est présidé par la DDFIP et se déroule en présence du directeur adjoint, de la chargée des missions supports, des représentants des organisations syndicales, de la secrétaire animatrice, de l'assistant de prévention (AP), du médecin de prévention (MP), de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et de l'assistante sociale. Cette instance se déroule en audio-conférence.

FO lit une déclaration liminaire accessible [ici](#).

Au sujet de l'accueil du public, la directrice répond que les box d'accueil ont été équipés de parois plexiglas, que les agents disposent de masques et que l'utilisateur devra impérativement porter un masque que nous lui donnerons, à défaut d'en avoir.

Un balisage au sol a également été effectué pour que les chaises ne soient pas déplacées. Tous les agents disposent de gel hydroalcoolique et sur les gros sites, un distributeur de gel sera également mis à disposition des usagers. Il est important pour elle de veiller à la sécurité des agents et des usagers et elle garantit que, depuis le début de la pandémie, elle y a toujours veillé.

Concernant le NRP, elle estime que celui-ci va contribuer à démultiplier les points de proximité.

1. Approbation des PV des 5 et 15 mai 2020

Les deux PV ont été approuvés à l'unanimité sous réserve de quelques modifications.

2. Points d'étape

- Analyse du registre SST : l'assistant de prévention nous informe qu'il n'y a eu aucune annotation, confinement oblige.
- Déclarations d'accident : pas d'accident depuis le dernier CHS-CT.
- Fiches de signalement : une fiche de signalement au PRS de Chaumont suite à un échange téléphonique particulièrement tendu avec un usager. L'AP a repris contact avec l'agent et le chef de service mais n'a pas obtenu le contenu des propos tenus par l'usager. Si nouvel écart de conduite, le PRS saisira la direction.
- Pas de rapport de l'ISTT en raison du contexte.
- Présentation des rapports du médecin de prévention : elle précise qu'il y a eu cafouillage quant au circuit d'envoi de ses rapports. Elle ajoute que le contexte sanitaire a sans doute changé toute la partie ergonomique (notamment distanciation, circulation et installation physique des agents). Elle explique que dans le cadre des visites, elle observe les postes de travail, les postures et relève l'ambiance psychologique. Elle ajoute qu'elle envoie toujours un projet de son rapport aux chefs de service.

Elle évoque l'ambiance thermique et lumineuse de la cité administrative, l'AP ajoute que la restauration de la cité permettra sans doute de résoudre ces problématiques avec la pose de stores extérieurs.

FO intervient pour rappeler que les problèmes d'ambiance thermique, de chaleur, notamment font l'objet d'interpellations récurrentes depuis des années et concernent bon nombre de services du département qui disposent de parois vitrées nombreuses ou sont mal isolés.

Le MP a relevé de manière générale le problème récurrent des ambiances lumineuses et des trousseaux de secours qui ne sont pas toujours localisables. Elle a ajouté qu'à l'occasion des restructurations, la direction doit prendre en compte les agents (ressenti, adaptation au changement...) et doit les accompagner.

1. CDIF le 14 mai 2019 : le sujet des ultrasons « anti chiens » est évoqué, l'AP répond qu'ils ne sont pas d'une grande utilité d'après le maître chien qui assure les formations.

FO évoque la création du SDIF au 1er janvier 2021 qui va considérablement modifier les méthodes et organisation du travail au sein du service, notamment isolement, travail à distance...

FO ajoute que le contexte de transfert de missions a créé un contexte de souffrance psychologique des agents concernés.

La directrice remercie le MP et rappelle que la direction essaie à chaque fois d'avoir une approche la plus humaine possible.

2. SPF le 20 juin 2019 : Le MP avait été saisi par le SPF au sujet du box de réception qui était inconfortable et pas adapté, les agents avaient alors suggéré de recevoir les usagers dans les box peu utilisés par le SIP. Des agents avaient proposé d'échanger leur box avec celui utilisé de manière ponctuelle par le PUC. FO intervient et explique que si ce box n'est pas adapté pour le SPF, il ne peut l'être pour le PUC. La chargée de missions supports ajoute que ce box a été choisi en fonction de la place disponible pour mettre des armoires et en concertation avec les agents de l'enregistrement.

FO invite le médecin de prévention à retourner effectuer une visite de ce service car force est de constater que l'ambiance psychologique au travail s'est nettement détériorée. Le médecin de prévention répond qu'elle s'y rendra à l'automne.

3. Paierie 21 novembre 2019 : Le médecin de prévention précise qu'elle avait constaté une ambiance psychologique détériorée pour 3 agents.

FO évoque une amélioration de l'ambiance au sein du service mais s'inquiète des conséquences du non remplacement de l'adjoint et du départ d'un B en retraite qui va forcément augmenter les charges de travail et à nouveau modifier l'organisation du service.

4. PUC 28 novembre 2019 : le MP évoque un manque d'autonomie, de reconnaissance des collègues. Elle a constaté un éclairage artificiel excessif et une charge de travail importante.

FO s'interroge également sur le PUC car un collègue est muté et les vacances d'emploi augmentent sur ce service.

5. Trésorerie de Chaumont : le MP a constaté des bureaux manquant de luminosité naturelle, une chaleur importante et le ménage négligé. Le sujet récurrent de l'ergonomie de l'accueil est à nouveau évoqué.

Le sujet du port de sacs de pièces extrêmement lourds est évoqué. FO demande à la direction si, dans le contexte de mise en œuvre du zéro cash, les trésoreries continueront à gérer ce type de régie. La direction répond que, de la même manière que le transfert de la gestion du numéraire des usagers aux buralistes, la gestion du numéraire des collectivités fait actuellement l'objet d'un nouveau marché avec une mise en œuvre à l'horizon 2021.

FO rappelle son opposition à tous ces dispositifs qui ne sont que des moyens d'externaliser nos missions au privé.

FO constate que les problèmes constatés lors de ces visites de service peuvent être étendus à tous les sites : chaleur, conditions de travail, manque de personnel, augmentation des charges, pression...

La directrice répond que la DDFIP n'a subi que 2 suppressions d'emplois en 2020 et que l'objectif du NRP est d'augmenter la taille des services pour mieux répartir la charge sur ceux de plus grande taille.

FO réagit rappelant que les absorptions de trésoreries depuis des années par les trésoreries de St Dizier, Chaumont et Langres, malgré leur taille, n'ont pas permis de mieux gérer la répartition de la charge de travail et de réduire les problématiques.

La directrice a répondu que le changement est difficile et que la DGFIP recherche des simplifications afin de soulager les agents.

FO rappelle que la stabilité est un critère important pour les agents et que le changement contraint les effraie.

Force est de constater que la direction est restée particulièrement silencieuse à l'évocation des problématiques relevées par le MP dans les services.

3. Point de la situation au regard de la COVID-19

La directrice précise qu'il reste un seul agent en ASA et 22 en télétravail. La direction s'est attelée à sécuriser les agents sur les sites et notamment en matière de distanciation.

FO demande quelles sont les préconisations en matière d'utilisation des ventilateurs, nos locaux étant dépourvus de climatisation. L'ISST explique que les ventilateurs doivent impérativement être proscrits selon les préconisations du Secrétariat Général.

L'éventualité du télétravail est également évoquée par l'ISST.

FO demande à ce que soit acté dès aujourd'hui un protocole « horaires aménagés » en cas de canicule car la configuration des locaux conjugué aux restrictions liées à la COVID-19 va poser encore plus de problèmes en matière de chaleur dans les bâtiments mal isolés ou pourvus de parois vitrées.

La directrice répond qu'il faudra mettre en œuvre l'adaptation des horaires au moment voulu.

La chargée de missions supports ajoute qu'ils ont étudié la possibilité d'acheter des brumisateurs pour les agents.

L'ISST précise que tous les agents d'un grand département ont été dotés de brumisateurs sur le budget du CHS-CT. Il s'inquiète du risque de l'utilisation de ces brumisateurs et de leur entretien.

FO interroge la direction quant au statut des télétravailleurs ayant des pathologies incompatibles et disposant d'un certificat d'isolement.

FO s'interroge sur le fait qu'il doivent revenir à partir du 10 juillet, d'autant plus que la date du 10 juillet correspond à la fin de l'état d'urgence mais pas de la crise sanitaire.

La direction précise que ces agents doivent impérativement avoir vu leur médecin traitant ou le MP afin de justifier, via un certificat, que leur pathologie les empêche de revenir au travail. Elle communiquera dès qu'elle sera destinataire des préconisations.

Le sujet du ménage est évoqué et notamment le nettoyage des plexiglas. La direction répond que dans les espaces de travail, chaque agent a été doté d'un produit ménager et d'essuie-tout pour nettoyer son espace de travail. En conclusion, les agents doivent nettoyer leur espace de travail, plexiglas y compris.

FO s'interroge quant au produit ménager fourni aux agents (lave-vitres), l'AP répond que ce produit comporte le même principe actif que le gel hydro-alcoolique.

Le nettoyage des poignées et rampes a été reconduit jusqu'en juillet mais peut faire l'objet d'une prestation renouvelable mensuellement.

La direction précise que le vigile de la cité administrative assurera la gestion du filtrage de l'entrée pour limiter le nombre de personnes à l'intérieur et veillera à ce que les usagers mettent un masque, à défaut ils n'entreront pas.

Question est posée quant à la gestion de la campagne des avis et au flux d'usagers, la direction répond qu'elle mettra en œuvre toutes les préconisations.

4. Exercice budgétaire 2020

L'AP rappelle que le 1er budget a subi des modifications puisque seules les dépenses liées à la COVID pouvaient être effectuées.

Les remises en conformité électrique ont été perturbées par la phase de confinement mais vont reprendre.

Concernant l'achat de fauteuils, de fauteuils avec tête, le coût est finalement moins important que prévu.

L'achat des bureaux surélevés a été reporté. Un casque sans fil a été acheté.

En matière de formations, il y a eu un seul engagement, la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Concernant la formation SST, la prochaine session pourrait s'organiser durant les vacances scolaires d'octobre. Proposition est fait de faire un sondage auprès des agents afin de savoir s'ils peuvent se libérer. **FO estime que faire cette formation durant les vacances scolaires reste problématique, excluant d'office les collègues en congé et les collègues qui restent.**

Il est décidé de ne plus faire de formation pour cette année.

Le CHS-CT a acquis du gel hydroalcoolique pour un montant de 1023,35 €.

FO propose que l'achat des brumisateurs rechargeables fasse l'objet d'un financement du CHS-CT. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En raison de la suppression des formations pour la fin d'année, il convient d'utiliser les crédits restants afin de pas perdre le budget CHS-CT .

Il est acté que la prestation ménage supplémentaire liée à la COVID-19 sera financée par les crédits CHS-CT.

5 . Questions et communications diverses

- FO s'inquiète de la déambulation d'un agent circulant très régulièrement au sein de la cité administrative et de la direction au mépris de toute préconisation sanitaire, se mettant en danger ainsi que ses collègues. La direction est consciente de cette problématique et nous informe avoir sensibilisé cet agent sur les préconisations. Elle en prend note.
- Concernant la mise en œuvre du NRP, la direction répond qu'elle attend la communication de la centrale sur la confirmation des dates et les résultats issus du GT national NRP. Elle communiquera à destination de tous les agents dès que cela sera officiel.
- Question est posée quant à la limitation de réunion en présentiel à 10 personnes. L'ISST nous informe que cette limite est levée à titre professionnel depuis le 30 mai.

Suite à un problème réseau, l'audio conférence a été interrompue et nous n'avons pas pu poser de question supplémentaire. Celle-ci a fait l'objet d'un mail envoyé à la présidente du CHS-CT.

Les représentants FO Finances Haute-Marne

Laure Alentado- Rachel Delacourt- Céline Lefèvre

Rachel Sugneau- Matthieu Testart- Guy Zimmerlin

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.